

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

Le prix du manque d'hygiène à Nice

- Commercial - Les nouvelles des quartiers -

Date de mise en ligne : mardi 10 janvier 2006

Description :

Un gérant d'un bar a été cité à comparaître vendredi 6 janvier 2006. La cause : la cuisine de son établissement présentait un caractère douteux lors d'un contrôle en mai 2004.

Nice Premium



Un gérant d'un bar a été cité à comparaître vendredi 6 janvier 2006. La cause : la cuisine de son établissement présentait un caractère douteux lors d'un contrôle en mai 2004.

Victime d'un laisser-aller au départ, l'homme tient à s'expliquer devant les juges. Il est près de 19H30, quand les services d'hygiène accompagnés de la police entrent dans un bar de Nice pour une inspection sanitaire. -_C'est en tout cas ce que raconte le patron du local, que nous appellerons Jean-Yves._ Avec stupéfaction, les contrôleurs découvrent la cuisine. De la moisissure, de la crasse, ...

A cette vue, les inspecteurs décident de prendre des photographies du lieu et les policiers convoquent Jean-Yves au commissariat. Vingt mois plus tard, le voilà au tribunal correctionnel pour être jugé. Un peu honteux, Jean-Yves se présente devant la barre en début de matinée.

Le Président de l'audience Patrick Veron, résume les faits qui lui sont reprochés : Risques d'intoxication alimentaire, mauvaise hygiène de la pièce, nourriture avariée, chambre d'approvisionnement attaquée par la moisissure ... Face à ces accusations, ce prévenu de 65 ans, tente de se défendre de son mieux : "Dans la réserve, il n'y avait que des boîtes de conserve qui étaient stockées. Donc pas périssables."

Mais sans plus attendre, le Président rajoute un élément non négligeable à son histoire : "Il y avait tout de même de la viande de boeuf qui avait viré au noir. Et qui plus est, à l'odeur pestilentielle. Je voudrais comprendre comment vous vous y êtes pris pour en arriver là ?" D'un air désolé, Jean-Yves ne nie pas les fautes que le tribunal lui impute. Pourtant, il tient à s'expliquer : "A l'époque des faits, j'étais proche de la retraite. C'est vrai, je me suis laissé aller. J'ai levé le pied et donc je n'est pas exercé le contrôle nécessaire. J'ai commis une erreur, je suis désolé."



Pour seule réponse, le prévenu entend une nouvelle inculpation. Cette fois du Procureur de la République : "L'établissement donnait l'impression d'avoir une cuisine à l'abandon, avec une saleté repoussante et avec la présence de produits dits "corrompus", en décomposition. Le contrôle de 2004 a eu le mérite de faire cesser cette situation catastrophique. En raison de cette crasse extrême, je requiers à l'encontre du prévenu, une amende de 10000 euros assortie de sursis.

Pour contre-attaquer, l'avocat de Jean-Yves cite des circonstances atténuantes : "Déjà, il faut prendre en compte le fait que mon client possède un casier judiciaire vierge. De plus, il sait qu'il est totalement coupable dans cette affaire. Il n'a d'ailleurs jamais tenté de fuir ses responsabilités. Concernant sa négligence, Jean-Yves le regrette profondément." Mais la défense ne s'arrête pas là. Selon l'avocat, le prévenu a eu un comportement remarquable : "

Le prix du manque d'hygiène à Nice

Il faut savoir que quelques jours après l'inspection, Jean-Yves s'est rendu compte de la dégradation de la cuisine et l'a faite détruire.

Pour preuve, il a même fait appel à un huissier pour en prendre note. Il faut avouer que ce genre de comportement radical et rare. Ceci est remarquable." En moins d'une heure, ces débats passionnés se terminent. Le suspens de l'attente de la délibération se fait alors ressentir. En fin de matinée enfin, le Président annonce le verdict. Jean-Yves est finalement condamné à 10000 euros d'amende dont 5000 euros avec sursis. Pour Jean-Yves, ce n'est pas de chance : "Je n'ai jamais eu de problèmes lors des autres contrôles sanitaires. Il a fallu que ça m'arrive en fin de carrière..."